



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diplôme belge de bachelier en psychomotricité

Question écrite n° 25124

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le cas d'étudiants français qui obtiennent en Belgique un diplôme de bachelier en psychomotricité. Il a en exemple un bachelier ayant effectué une formation comprenant 2 220 périodes et 180 crédits. Or il semble, qu'à ce jour, l'obtention de ce diplôme en Belgique n'autorise aucun exercice professionnel en France. Il la remercie pour les éléments d'information qui pourront lui être transmis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25124

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10690

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)